

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-441

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111135-AU-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2025-441

Présentation du rapport annuel du concessionnaire ' Transports ' - Année 2024 - Information au conseil

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2023, Bordeaux Métropole, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), a confié à la société Keolis Bordeaux Métropole Mobilités l'exploitation du réseau TBM dans le cadre d'un contrat de concession de service public de transports urbains et de services de mobilités durables. Ce contrat a été conclu pour une durée de 8 ans.

Cette mission comprend l'exploitation d'un réseau multimodal constitué en 2024 :

- De 4 lignes de tramway ;
- De 60 lignes de bus régulières ;
- D'un service de transport à la demande (Flex'Aéro, Flex'Artigues, Flex'Bouliac, Flex'Gares, Flex'Night) ;
- D'un service de transport événementiel (navettes Arena et Stade, et renforts occasionnels) ;
- Du service de transport des personnes à mobilité réduite (Mobibus) ;
- De 50 lignes assurant les circuits scolaires des collèges et lycées (Scodi) ;
- De 26 parcs relais, 3 parcs mixtes et des pôles d'échanges ;
- D'un service de prêt de vélos en libre-service (Le Vélo par TBM) avec plus de 180 stations implantées, d'un service de prêt et location de vélos et d'abris-vélos sécurisés ;
- D'un service de navettes fluviales (Le Bato et ex Bat3).

D'une manière générale, le contrat fixe les prérogatives respectives de Bordeaux Métropole et de Keolis Bordeaux Métropole Mobilités. Il précise l'offre de service de référence, le niveau de qualité attendu ainsi que les engagements et objectifs fixés au concessionnaire. A charge pour ce dernier de mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Conformément aux dispositions de l'article R. 3131-2 du Code de la commande publique, le concessionnaire doit produire avant le 1er juin de chaque année un rapport d'activité portant sur l'année N-1. Keolis Bordeaux Métropole Mobilités présente donc, pour l'année 2024, les données relatives à son exploitation du réseau et des différents services. **Ce document rapporte la vision du concessionnaire, et non celle du concédant.** Par ailleurs, l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales indique que dès sa communication, l'examen du rapport annuel est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de

l'assemblée délibérante qui en prend acte. Il convient donc de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante les termes du rapport annuel proposé par le concessionnaire Keolis Bordeaux Métropole Mobilités.

Ce document est consultable sur pièce et sur place à l'immeuble Laure Gatet, salle 129, 1er étage, aux heures d'ouverture au public.

Sont présentés ci-après les principaux résultats du réseau et de ses services tels qu'indiqués dans le rapport annuel du concessionnaire.

TBM – Le réseau de transports urbains

Les nouveautés : la 1ère ligne de bus express (Ligne G) a été inaugurée en juin 2024. Elle assure la liaison entre la commune de Saint-Aubin-de-Médoc et la station Meca, emprunte une partie des anciens tracés des Lianes 1 et 3 et atteint plus de 30000 voyageurs par jour. Le 3 juillet 2024, la nouvelle application TBM a été mise en service. Elle regroupe toutes les options de transport au sein d'un seul outil numérique. 8 002 641 validations et 1 390 646 ventes ont déjà été comptabilisées sur le 2ème semestre 2024. Par ailleurs, un nouveau service de navettes fluviales dit LE BATO est entré en exploitation le 9 novembre. Il propose désormais 3 liaisons différentes avec l'ajout de 3 nouveaux pontons (Darwin, Benaugue et Bègles). Bordeaux Métropole a acquis des nouveaux catamarans pour assurer cette offre.

La fréquentation du réseau : la fréquentation se base sur les validations issues des validations enregistrées sur les équipements de billettique. L'année 2024 totalise ainsi 115,7 millions de validations, soit une augmentation de +9% en comparaison de 2023 ou encore +6% par rapport à 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire. En 2023, les validations étaient inférieures à 2019. On peut désormais affirmer que la fréquentation réelle est revenue à ce qu'elle était avant le Covid grâce notamment à une offre de transport qui continue de se développer. 63% des validations ont été réalisées dans un tramway, et 36% dans un bus. En plus des validations brutes de la billettique, le concessionnaire établit un trafic commercial en ajoutant la non-validation estimée et en retirant la fraude. Ce trafic est estimé à 186 millions fin 2024, soit +7% par rapport à 2023.

L'exploitation kilométrique : le nombre total de kilomètres commerciaux parcourus sur le territoire de la Métropole tous modes confondus est de 35,2 millions de km soit +5% par rapport à 2023. 74% concernaient le bus et 23% le tramway.

D'un point de vue usager, l'offre tramway a été réalisée à 87% en 2024 contre 92% en 2023. Parmi les perturbations, 87% étaient dues à des causes non imputables au concessionnaire notamment liées à des travaux (81% en 2023), et 13% directement imputables au concessionnaire (19% en 2023).

Concernant le réseau de bus, 98,4% de l'offre prévue a été réalisée pour l'utilisateur. 74% des parcours perdus étaient imputables au concessionnaire dont près de 2/3 liés au manque de conducteurs.

Le parc de véhicules : pour permettre les déplacements des usagers et réaliser l'offre contractuelle proposée en 2024, le parc se composait de 653 autobus, 130 rames et 46 véhicules « Mobibus ». Le service LE BATO est désormais assuré par 4 catamarans à propulsion hybride et un bateau de réserve diesel, tous propriété de la métropole.

En 2024, le concessionnaire a pu sortir du dépôt le matin le nombre de rames suffisant pour assurer le service tram à 308 reprises (290 en 2023), et s'est retrouvé en défaut 58 fois. De plus, le concessionnaire s'est engagé à assurer un taux de pannes inférieur à 0,55/10 000 km dans le cadre du contrat. Ce taux fut de 0,60 en moyenne en 2024, comme en 2023.

Le parc bus était lui disponible à 100% en moyenne le matin en 2024. Le concessionnaire s'est engagé à améliorer la fiabilité du parc en maintenant un taux de pannes inférieur à 0,8 tous les 10 000 km. Il y est parvenu en 2024 avec une moyenne de 0,59 (0,66 en 2023).

L'exploitation des parcs relais et des parcs mixtes : le réseau met à disposition des usagers un total de 26 parcs relais et trois parcs mixtes TBM-Metpark, pour une capacité totale de 7 944 places.

L'ensemble des parcs a accueilli 1 424 725 véhicules en 2024, soit une hausse de +2% par rapport à 2023. Le taux moyen d'occupation dans les P+R était de 62% contre 59% en 2023 mais cette évolution est à relativiser puisque le nombre de places disponibles par nombre de jours d'ouverture était inférieur en 2024 (2024 : 2 275 329, 2023 : 2 372 541).

Les trois parcs mixtes TBM-Metpark de l'Arena, Pessac Centre et Mérignac Centre ont permis le stationnement de 9 301 véhicules, dont 7 348 à Pessac Centre, soit une augmentation de 37% par rapport à 2023.

Les services Vélo : initialement prévue en septembre 2023, le service « Le Vélo par TBM » a finalement été officiellement inauguré le 10 avril 2024. A fin 2024, plus de 180 stations étaient implantées sur le territoire métropolitain pour un total de 970 306 emprunts, soit +1% comparé à 2023. Dans la lignée de 2023, des difficultés ont persisté début 2024, mais les emprunts réalisés à partir de juin laissent entrevoir un retour à la normale progressif de ce service. De plus, les indicateurs de performance du service Le Vélo n'ont pas été à la hauteur en 2024, mais des signes d'amélioration ont été constatés début 2025.

Par ailleurs, le service Vélo'c, lancé en 2023, a poursuivi sa progression en 2024 avec 5 421 contrats de prêts et de locations, soit 15% de plus qu'en 2023. Cette évolution fut néanmoins insuffisante pour atteindre l'objectif contractuel fixé au concessionnaire.

Le transport à la demande pour personnes à mobilité réduite « Mobibus » : avec 112 200 réservations acceptées, la fréquentation du service Mobibus a augmenté de 0,2% entre 2023 et 2024. Le taux de refus qui correspond aux refus par le concessionnaire d'une réservation demandée par l'utilisateur, ne respecte pas l'objectif. En effet, avec une moyenne de 5,9%, il est supérieur à l'objectif annuel (1,4%), et a augmenté de 2,2 points par rapport à 2023. Un premier renfort d'offre a eu lieu en 2024, et un deuxième est à venir en 2025 pour baisser ce taux de refus.

Les effectifs du concessionnaire : l'absentéisme global était de 11,4% en 2024 (-0,6 point vs 2023), alors que l'objectif contractuel était fixé à 8,6%. Le nombre de conducteurs, qui n'était pas au rendez-vous une bonne partie de 2024, a atteint le niveau escompté en fin d'année grâce aux actions de recrutement menées par le concessionnaire.

Les résultats financiers

Les recettes tarifaires : les recettes tarifaires (y compris le service Le Vélo) reversées à la Métropole par le concessionnaire en 2024 s'élèvent à 92 millions d'euros, soit une hausse des recettes de +11% en comparaison de 2023. Elles ont dépassé l'objectif contractuel et se distribuent de la manière suivante :

-Recettes tarifaires tramway/bus/navettes fluviales/P+R/TAD/PMR : 90 613 419 € (+10% vs 2023 et objectif contractuel atteint) ;

-Recettes tarifaires vélos : 1 644 410 € (+144% vs 2023 mais objectif contractuel non atteint).

Les recettes annexes : avec un total de 4,5 M€, l'ensemble des recettes annexes reversées ont atteint leur objectif contractuel. Elles se déclinent de la manière suivante :

-Recettes d'infraction : 2 324 032 € (+35% vs 2023) ;

-Recettes publicitaires : 1 945 521 € (+9% vs 2023) ;

-Recettes de gestion des espaces commerciaux : 234 570 € (-1% vs 2023).

Les résultats comptables du concessionnaire : le concessionnaire expose dans son rapport annuel les résultats financiers tels qu'ils résultent de sa comptabilité dont les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes de Keolis Bordeaux Métropole Mobilités. Le rapport du délégataire affiche un résultat net de 916 000 €.

Le coût pour la métropole : au terme de l'année 2024, la différence entre le forfait de charges versé par Bordeaux Métropole à l'opérateur et les recettes reversées affiche un coût net pour Bordeaux Métropole de l'ordre de 219 millions d'euros. Le taux de couverture des dépenses

par les recettes est de 31% en 2024, contre 28% en 2023. De plus, les dépenses par kilomètres commerciaux constatées en 2024 sont supérieures aux prévisions contractuelles. Il faut cependant préciser que ces résultats financiers sont provisoires dans l'attente de la validation de l'arrêté des comptes.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article R. 3131-2 du Code de la commande publique,

VU l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de Keolis Bordeaux Métropole Mobilités transmis à l'autorité concédante le 31 mai 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante les termes du rapport annuel présenté par le concessionnaire Keolis Bordeaux Métropole Mobilités,

DECIDE

Article unique : de prendre acte des termes du rapport annuel du concessionnaire pour l'année 2024, joint à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,